

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NYONS**

Séance du 16 NOVEMBRE 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29
PROCURATIONS : 2		

Date de la convocation
10 novembre 2022

Date d'affichage
10 novembre 2022

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**  
et le **SEIZE NOVEMBRE**

à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Pierre COMBES, Maire de NYONS**

**Présents** : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ  
M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjoints,  
M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. MOUTARD  
M. CARRERE - M. RINCK - M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT -  
Mme BOUNIN - M. ALLÉE - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - Mme TEISSEYRE, Conseillers Municipaux.

**Absents avec procuration** : Mme MACIPÉ - M. VAN ZELE.

**Secrétaire de séance** : M. ALLÉE

2022 - 11 - 110

AFFAIRES SCOLAIRES

Approbation d'une demande de subvention  
pour un voyage scolaire de deux classes de l'Ecole Elémentaire de Sauve

**RAPPORTEUR** : Mme Aurélie LOUPIAS

Dans le cadre d'un projet pédagogique pour l'année 2022-2023 à destination des élèves de deux classes de l'Ecole Elémentaire de Sauve, il est projeté d'organiser un voyage scolaire dans le Puy de Dôme.

Ce séjour concernerait 52 élèves des classes de CM1 et CM2. Les élèves seraient logés dans un centre spécialisé dans l'accueil de groupe notamment scolaire « La Roche des Fées », situé à la Bourboule.  
Ce voyage aurait lieu du 24 au 29 avril 2023 et servirait de trame au travail des élèves de l'année scolaire : en histoire, géographie, sciences, mathématiques et français.

Le coût global serait de l'ordre de 20 000 €. La participation financière des parents s'élèverait à 6 500 € (125 € par enfant). La subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes (4 300 €) couvrirait les frais de transport. La coopérative scolaire apporterait 255 €.

Il est proposé que la Ville participe à hauteur de 6 240 €, soit 120 € par enfant.

Il est prévu que le versement se fera au début de l'année 2023, une fois le principe de ce voyage scolaire confirmé par l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, APPROUVE le versement de la somme de 6 240 € au profit de l'Ecole Elémentaire de Sauve dans le cadre du voyage scolaire dans le Puy de Dôme.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,  
Maire de NYONS


